

# ***Anguille sous roche***

## Avant-propos

Pot au noir.

Voici le pot-pourri décrivant la lutte du pot de terre contre le pot de fer.

En refusant les pots-de-vins, ce sont les créateurs qui héritent des pots cassés après avoir découvert le pot aux roses.

C'est aussi l'histoire d'un pot de départ juste avant de payer plein pot, car c'est le destin des créateurs qui ont commercé avec des pots de chambre.

Pourtant le poète avait prévenu : ne nous associons qu'avec nos égaux.

Gardez le sourire amis designers, et cessons de tourner autour du pot, vous aurez peut-être plus de pot !



De JUAM <contact@juamstudio.com>  
À N [REDACTED]  
Date 2023-02-03 13:58

M. N [REDACTED]  
Directeur des collections de [REDACTED]

À Rueil-Malmaison, le 03 Février 2023

Monsieur N [REDACTED]

Nous sommes JUAM, les designers de SHA [REDACTED] (que vous aviez vous-même rebaptisé) et FRA [REDACTED]

Notre initiative peut vous sembler quelque peu cavalière mais nous nous permettons de vous contacter afin de vous demander conseil et de solliciter votre influence.

Permettez-nous cette métaphore, mais en envoyant ce mail au directeur des collections de l'éditeur français [REDACTED] [REDACTED], nous avons l'impression d'être un personnage de jeux vidéo. À l'instar de Mario Bros, nous avons nous aussi louvoyé depuis un certain temps dans le même niveau avec votre fabricant B [REDACTED]. Mais contrairement au célèbre plombier italien, nous avons récupéré très peu de pièces d'or. L' image est amusante et probablement générationnelle mais elle représente bien l'idée de ce présent courriel.  
Nous arrivons enfin à l'enjeu du litige.

Depuis octobre 2022, les taux de nos redevances ont été revus à la baisse par le directeur de B [REDACTED], Romain [REDACTED] sur les créations SHA [REDACTED] et FRA [REDACTED], qui sont actuellement disponibles sur votre site marchand et dans vos magasins. Ce retrait de 1% (un pourcent) de nos redevances par rapport aux contrats, limite donc la croissance de notre studio et, par ricochet, met en pause nos propositions de nouveaux design à destination de [REDACTED] [REDACTED].

JUAM n'a jamais fait d'amalgame entre les dirigeants et les sous-traitants.

Nous espérons que la partie n'est pas terminée avec [REDACTED] [REDACTED] et que nous garderons de bons contacts même si ce mail reste sans réponse. Il serait ubuesque de se diviser sur FRA [REDACTED]. Il faut que la situation devienne plus claire, d'autant plus que la création QUARTZ est amenée à dépasser les scores si nous trouvons un accord raisonnable.  
Rappelons-nous que Mario a, lui aussi, des partenaires pour l'aider dans son aventure.

Vous qui êtes aux manettes, vous pouvez certainement jouer un rôle afin de reconcilier les intérêts de JUAM et de B [REDACTED] ?

Vous voyez, peut-être, une clé qui nous échappe afin de résoudre nos problèmes ?

Merci de votre attention.  
Nous vous prions d'agréer, Monsieur [REDACTED], l'expression de nos sentiments distingués.

**JUAM**

Julien Vignal & Amélie Claudin



De N [REDACTED]  
À JUAM <contact@juamstudio.com>  
Date 2023-02-05 10:46

Bonjour Julien et Amélie,

J'ai bien sûr été au courant de difficultés de négociations entre vous et B [REDACTED] par Romain [REDACTED] sans en avoir eu le détail. En tous cas, sa version diffère de la vôtre qui me surprend beaucoup.

Avant que je ne re-communique avec lui sur ce sujet, pouvez-vous m'envoyer des éléments (copies de contrat, mails, autres...) attestant de cette réduction –si je comprends bien unilatérale– du pourcentage de vos royalties ?

Je vous en remercie et vous prie de recevoir mes sincères salutations.  
N [REDACTED]



De JUAM <contact@juamstudio.com>

À N

Date 2023-02-05 15:41

Bonjour N,

Nous remercions tout d'abord le directeur des collections de d'avoir considéré notre courriel.

Nous sommes également surpris car le directeur de B, Romain nous avait écrit que la direction de l'éditeur français suivait nos discussions (cf. mail du 06/12/2022).

Pour vous permettre une plus claire compréhension, nous vous joignons le fil des échanges que JUAM a entretenus avec le directeur de B concernant la situation depuis octobre 2022. Vous trouverez aussi les contrats de SHA et FRA. (cf. pièces jointes)

JUAM tente depuis octobre dernier de rétablir la situation à l'amiable avec B qui a d'abord soustrait 1% des redevances sur FRA, puis dernièrement a étendu ce retrait à SHA.

Nous vous remercions et nous vous prions de recevoir nos sincères salutations.

**JUAM**



De N

À JUAM <contact@juamstudio.com>

Date 2023-02-05 22:51

Bonsoir

Si je comprends bien, en résumé, les royalties de Sha ont été payées depuis l'origine sur une base de  $4,5+1=5,5\%$ , jusqu'à ce que B invoque une erreur informatique et demande la suppression du % supplémentaire sur Sha et sur les collections suivantes.

Sur le fond, je trouve le contrat mal rédigé. Si je comprends bien, celui-ci ne traitant pas précisément d'une licence mais d'un droit de fabrication et de commercialisation donné par vous à B, la sous-licence serait donc le fait pour vous d'accorder à B le droit de commercialiser à une tierce-partie (en l'occurrence à exclusivement) et non pas directement ?

Je ne vois pas la logique de cela car cela ne change rien pour vous, mais il ne m'appartient pas de la juger; sauf si la notion de sous-licence avait une autre signification, le respect de la chose signée est primordial.

Laissez-moi communiquer avec Romain et revenir vers vous dans les prochains jours.

Bien à vous,

N



De JUAM <contact@juamstudio.com>

À

N

Date 2023-02-06 13:04

Bonjour,

Veuillez nous excuser de n'avoir pas pu répondre à votre dernier mail reçu à onze heure du soir. Afin de garder les idées claires et ainsi gagner du temps pour rédiger nos lettres, nous avons pris l'habitude, depuis longtemps, de nous coucher de bonne heure.

Revenons à nos moutons.

Les redevances de la création SHA [REDACTED] ont été rémunérées depuis le début à 4% sur la base de 3% + 1% (Article 10) du contrat. La négociation de FRA [REDACTED] a été conclue sur 4,5% en comptant le 1% (Article 10) donc à 5,5% jusqu'à ce que B [REDACTED], en octobre 2022, invoque une erreur informatique sur SHA [REDACTED]; ce qui aura pour conséquence d'ignorer l'article 10 sur les relevés de redevances que calcule B [REDACTED], et donc de restreindre le taux de SHA [REDACTED] à 3% (au lieu de 4%) et FRA [REDACTED] à 4,5% (au lieu de 5,5%).

Sur la forme les contrats de ces deux créations sont corrects et ont été signés avec ce 1% (un pour cent sur chaque contrat) évoqué par l'article 10. Si nous comprenons bien votre dernière réponse vous trouvez que ces contrats sont mal rédigés, pourtant selon les dires du directeur de B [REDACTED] Romain [REDACTED] les contrats reprennent un modèle usuel de l'association V [REDACTED] qui est notamment citée dans l'article 13-Conciliation préalable-, pour JUAM les contrats sont clairs mais à vous lire ils seraient sujet à caution, vous connaissez l'expression "*Quand c'est flou, c'est qu'il y a un loup*", si avenir il y a entre nous, nous rechercherons à signer directement avec [REDACTED] [REDACTED], c'est à dire sans passer du côté d'un intermédiaire-sous-traitant-, ce qui permettra de mieux formuler si besoin les contrats.

En espérant avoir exposé clairement notre problème, qui nous le souhaitons, pourra se résoudre sans faire perdre plus de temps à chacun.

Merci de votre attention.

Cordialement,

**JUAM**



De JUAM <contact@juamstudio.com>

À N [REDACTED]

Date 2023-06-12 14:41

Bonjour N [REDACTED],

Dans votre dernier email vous indiquiez nous recontacter sous quelques jours concernant l'évolution de notre litige avec votre fabricant B [REDACTED], mais à ce jour et après plusieurs mois, nous n'avons pas eu de retour de votre part.

Nous ne doutons pas des bonnes intentions que vous aviez eues à l'époque, mais nous savons aussi qu'un homme avec vos responsabilités ne peut que difficilement faire ce qu'il dit et encore moins tenir parole.

À ce propos, nous voulions vous remercier car au vu de nos derniers relevés de redevances, il semblerait que Romain [REDACTED] de B [REDACTED] ait décidé, pour le moment, de respecter nos contrats en rétablissant ce trimestre-ci le un pourcent (1%) de redevances qu'il avait alors soustrait depuis sept mois, rognant ainsi nos rémunérations d'environ 20% sur SHA [REDACTED] et FRA [REDACTED].

Nous vous saurions gré de bien vouloir lui rappeler qu'il lui reste encore des factures impayées qui courent (1702 euros) parce que pour l'instant, ce sont nos droits d'auteurs qui essuient son "erreur informatique".

Pour vous témoigner notre reconnaissance, nous allons vous résumer là où nous en sommes après huit mois de démarches administratives.

Après des dizaines de mails et lettres recommandées, JUAM a pu établir une commission de conciliation auprès de l'association V [REDACTED]. Cette commission de conciliation, stipulée sur nos contrats, devait déboucher sur des procès-verbaux signés par chacune des parties, sans ces signatures toute action en justice serait considérée nulle. Accompagnée par nos avocats respectifs et un représentant de l'association V [REDACTED] cette commission s'était conclue il y a déjà trois mois par une non-conciliation.

Bien entendu, il est quasiment impossible pour nous de récupérer les signatures des procès-verbaux de non conciliation de B [REDACTED] et de l'association V [REDACTED] qui curieusement ne voulait signer que si B [REDACTED] signait.

D'ailleurs, depuis que nous avons missionné notre avocate pour récupérer les signatures des procès-verbaux de non-conciliation auprès de B [REDACTED] celle-ci est, curieusement, aux abonnés absents.

L'association V [REDACTED] vous donne raison ! Nos contrats semblent mal rédigés, d'ailleurs elle nous a confirmé être le rédacteur de ces modèles de contrats, et trouve les articles de nos contrats "pas vraiment clairs" et s'en excuse en prétextant que ce modèle est, paraît-il, "un vieux contrat de l'association V [REDACTED]". En conclusion, on ne sait pas trop qui on doit féliciter pour avoir élaboré ce système, mais force est de constater que cela bloque parfaitement les designers qui ne peuvent pas contester et rompre leurs contrats.

Mais ces considérations, d'ordre financier ou administratif, ne sont pas le plus intéressant. Le plus intéressant, et nous l'avons saisi lors cette commission, fût les pourparlers que nous avons eus avec votre intendant, le directeur de B [REDACTED] Romain [REDACTED]. En quelques minutes nous avons compris. Ce n'était pas ce factotum récitant son texte appris par coeur qui était à l'origine de nos ennuis. Par conséquent, nous ne pouvions raisonnablement pas en vouloir à ce pauvre Mickey.

Il fallait chercher plus haut, et en cherchant plus haut, c'était évidemment l'Oncle Picsou qui chapeautait toute cette mésaventure. D'ailleurs votre nom a été cité à maintes reprises et avec véhémence par votre commis à grandes oreilles lors de ses parades grotesques. Sans doute essayait-il de nous intimider.

Toujours est-il que c'est bien pratique pour vous, les fabricants externes qui font signer les contrats d'édition aux designers, en effet ce système permet les coups en douce en ayant toujours les mains propres sans parler de la distance. En tout cas cela ne semble pas vous déranger de faire perdre du temps et de l'argent à des designers qui veulent simplement récupérer le fruit de leur travail. Vous n'êtes pas loyal avec les jeunes designers M. N [REDACTED], néanmoins il faut reconnaître que c'est bien fait votre truc.

Depuis que vous commercialisez nos créations sous la marque [REDACTED], nous n'avions pas eu l'occasion de vous rencontrer pour vous dire bonjour M. N [REDACTED], mais nous profitons de ce courriel pour vous dire aurevoir.

Bonne continuation et bon courage à vous M. N [REDACTED]. Et puis bonne chance si vous continuez à employer ces méthodes et ce genre de fabricant pour les faire appliquer.

Respectueusement.

JUAM



De N [redacted]  
À JUAM <contact@juamstudio.com>  
Date 2023-06-18 11:57

Bonjour

Suite à nos derniers échanges et avant de reprendre la voie d'une médiation, j'avais appris qu'une procédure était malheureusement initiée entre B [redacted] et vous-même, et que donc ma médiation semblait inutile.

Merci pour votre procès d'intention complotiste; je serais donc le Grand Satan qui a organisé un vaste système d'arnaque des designers avec la complicité d'«intendants» et du V [redacted] que, bien entendu, nous contrôlerions depuis sa création; le V [redacted] apprécierait puisque, n'étant pas industriels nous-même, nous n'en faisons même pas partie !

Pour votre information :

- [redacted] [redacted] travaille généralement en direct avec les designer avec lesquels nous avons des contrats directement; puis des fabricants auxquels nous concédons la réalisation des produits et le droit de les commercialiser dans notre réseau.

- B [redacted] est une exception dans la mesure où il est à la fois fabricant pour notre réseau mais aussi éditeur lui-même, et sélectionne les designer/modèles qu'il nous propose et que nous sélectionnons parfois. Dans ce cas, nous n'avons aucune connaissance des contrats qu'il passe avec les designer. Vous l'avez bien vu lors de nos premiers échanges, dans lesquels je m'étonnais de la rédaction de votre contrat.

Nous considérer comme organisateur d'un système qui nous profiterait relève donc de la pure affabulation.

Je suis extrêmement attaché à une juste rémunération de la création. Quand je suis arrivé en 20 [redacted] les royalties payées aux designers depuis l'origine de la marque étaient de 3% sur le prix ex-factory des produits. Depuis et progressivement, j'ai fait passer ce taux à 4% et je serais curieux de savoir combien d'autres éditeurs en ont fait autant. Mais je ne peux rien imposer à nos fournisseurs qui sont souverains dans leurs relations contractuelles. Je me réjouis donc que le point de % additionnel qui faisait problème ait été ré-intégré puisque cela correspond à ma position globale.

Je regrette bien évidemment que des divergences entre vous et B [redacted] aient abouti à une telle situation de frustration et d'animosité; je vous prie de croire que ce ne sont pas nos valeurs, sans quoi cette marque n'aurait pas la position qu'elle a aujourd'hui. Les modèles de la collection que vous avez dessinés contribuent à son succès et je vous en remercie sincèrement.

Bien à vous,  
N [redacted]



De Romain [redacted]  
À contact@juamstudio.com <contact@juamstudio.com>  
Cc [redacted]  
Date 2022-10-19 11:28

B [redacted] relevé Royalties Bis 3EME TRIM 2022.pdf (~394 ko)

Bonjour Amélie, Julien,

Je viens de prendre connaissance de votre retour sur le montant de vos royalties sur lesquels nous nous étions mis d'accord sur 4,5% en juin dernier.

L'article dont vous faites référence n'est pas applicable. Il n'y a pas de sous licence sur vos produits, nous ne touchons aucun royalties et revenus sur les droits du produit.

B [redacted] mène uniquement une politique commerciale auprès des magasins et franchisés [redacted] [redacted] pour vendre le produit en question.

Je reste à votre disposition si vous avez des questions,

Merci,

Romain [redacted]



De JUAM <contact@juamstudio.com>

À Romain [REDACTED]

Date 2022-10-19 15:19

Bonjour Romain,

Merci, nous avons effectivement des questions.

L'article auquel nous faisons référence a été appliqué sur la gamme Sha [REDACTED] depuis le début de l'exploitation de celle-ci.

Nous joignons en copie l'ensemble des relevés et factures échangés entre JUAM et B [REDACTED] pour Sha [REDACTED] (Article 9 : 3% + article 10 : 1% = 4%).

Il y figure les montants de Commission C correspondant à 4 % de l'assiette du CA, calculs vérifiés, et qui apparaissent par conséquent sur nos factures avec notamment la mention "+0,5% si sous-licence" pour chaque coauteur.

Nous aimerions comprendre la différence entre la gamme Sha [REDACTED] et la gamme Fra [REDACTED] étant donné que chacune fait l'objet d'une exploitation par [REDACTED] [REDACTED].

La gamme Fra [REDACTED] a été négociée à 4,5% en juin 2022 dans l'article 9, mais comprend, de même que pour Sha [REDACTED], l'article 10 du contrat.

L'article 10 s'applique à Sha [REDACTED], et donc devrait s'appliquer à Fra [REDACTED] ?

Cordialement,

Julien Vignal & Amélie Claudin

**JUAM**



De Romain [REDACTED]

À JUAM <contact@juamstudio.com>

Date 2022-10-25 12:35

Bonjour à vous deux,

Après avoir vérifié les relevés de commissions, nul part il est indiqué que devons reverser 1% de de sous licence.

il y a en effet bien 1% qui vous est reversé en plus. Nous venons de nous en rendre compte et il s'agit d'une erreur informatique ... Les relevés indiquent bien 3% de royalties comme convenu au contrat mais le calcul est faux puisqu'il se base sur 4%.

Etant donné que l'erreur vient de notre part, nous ne reviendrons pas sur ces 1% supplémentaires qui vous ont été reversés sur le CA de Sha [REDACTED] depuis deux ans (ce qui représente tout de même une certaine somme...)

En revanche les prochaines factures seront régularisées.

Pour ce qui est de Fra [REDACTED] nous restons sur 4,5% de commissions comme convenu.

Merci,

Romain [REDACTED]



De JUAM <contact@juamstudio.com>

À Romain [REDACTED]

Date 2022-11-07 09:30

Bonjour Romain,

En juin dernier nous avons négocié la gamme Fra [REDACTED] à 4,5 % de royalties en prenant en compte l'article 10 du contrat concernant la sous licence. En effet, nous avons convenu que les droits de la gamme Fra [REDACTED] confiés à B [REDACTED] étaient une redevance de 4,5% (Article 9 du contrat - Redevance) ; redevance augmentée d'un pour cent dans le cas d'une concession des droits (Article 10 - Sous Licences), ici avec [REDACTED].

Nous n'aurions pas signé le contrat à 4,5 % de royalties si l'article 10 du contrat n'avait pas été pris en compte. Nous ne croyons pas qu'une "erreur informatique" ( cf. : ton mail précédent qui nous a bien fait rire) ait été commise depuis deux ans par B [REDACTED] sur la gamme Sha [REDACTED] concernant l'article 10- Sous Licences qui s'appliquait jusqu'à présent. Nous n'aurions pas signé le contrat de Fra [REDACTED] s'il en avait été autrement, entendant bien qu'il y ait une différence certaine entre le prix de vente à un détaillant ou revendeur et le prix de vente au public, d'où l'importance de l'Article 10 pour pallier l'assiette d'application du taux.

La vérité c'est que tu essaies de réinterpréter le contrat afin de récupérer ce que l'on avait négocié en juin 2022. Nous trouvons ce procédé brutal et grossier, digne des méthodes des "manges-merde" de la grande distribution.

Oublions cet incident sans quoi cela remettra en question les futurs partenariats que JUAM pourrait avoir avec B [REDACTED].

Nous enverrons nos factures avec l'application de l'article 10 des contrats.

Merci

**JUAM**



De Romain [REDACTED]

À JUAM <contact@juamstudio.com>, [REDACTED]

Date 2022-11-07 13:23

Bonjour à vous deux,

Je pense qu'il n'est vraiment pas utile dans une conversation écrite professionnelle d'être injurieux et insultant.

Je préfère mettre cela sur le compte de votre jeunesse et d'une certaine inexpérience, cela vaut mieux...

Nous sommes tous des professionnels et nous nous devons d'avoir des relations formelles sans animosité.

B [REDACTED] à ce titre vous a toujours considéré avec égard que ce soit dans la collaboration technique ou bien dans nos versements.

Comme vous ne nous croyez pas, je vous invite à venir nous voir rue [REDACTED]. Je vous montrerai ce qui s'est passé d'un point de vue informatique et je vous laisserai éplucher les contrats et les autres versements des autres designers. Vous pourrez donc vous faire vous même votre avis. Vous verrez que vous êtes de loin les mieux traités d'ailleurs.

Ce serait également mieux de se voir en "vrai" pour parler de tout cela.

Je serai disponible après [REDACTED] à partir du 14 novembre. Je vous laisse revenir vers moi avec une date.

Romain



De JUAM <contact@juamstudio.com>

À Romain [REDACTED]

Cc [REDACTED]

Date 2022-11-08 09:48

Bonjour Romain,

Nous sommes surpris de ta réponse, à aucun moment nous n'avons voulu être insultant, il ne faut pas se tromper, il s'agit d'une conversation sur la mise en application des contrats et l'accord sur lequel ils se sont fondés. Sans vouloir psychologiser cette discussion professionnelle, nous pensons que tu dois être stressé par l'événement [REDACTED] et donc à fleur de peau en ce moment, ce qui peut expliquer ton dernier mail.

C'est aimable de ta part de nous inviter rue [REDACTED] pour pouvoir vérifier vos installations informatiques mais malheureusement nous ne donnerons pas suite à cette invitation car nous sommes très occupés.

De plus, nous pensons que les autres designers seraient mécontents d'apprendre que JUAM épiluche leurs contrats et versements comme tu nous l'as si gentiment proposé.

Cela ne fait partie de nos méthodes.

Enfin cette "erreur informatique", même si elle se trouvait avérée, constitue au mieux une remise au cause des contrats qui porterait à révisions, au pire manquement et tromperie.

Pour débloquer la situation nous te proposons ce qui va suivre.

Nous allons t'envoyer deux séries de factures différentes, aujourd'hui, la première qui est légitime, respecte nos engagements contractuels et les droits d'auteurs, et la seconde, demain, avec les factures modifiées basées uniquement sur les relevés que vous nous avez envoyés le 17 octobre 2022 sur lesquels tu as soustrait 1%.

Au règlement de la facture nous serons fixés sur l'avenir de notre relation professionnelle. Si nous ne pouvons pas nous faire confiance sur les termes des contrats ainsi que sur le respect des droits d'auteurs alors il vaudra mieux en rester là, c'est dommage car nous avons encore de belles créations en gestation.

Et là c'est pareil Romain, ni voit aucune attaque personnelle ou injure.

Cordialement,

Julien Vignal & Amélie Claudin

**JUAM**



De Romain [REDACTED]

À JUAM <contact@juamstudio.com>

Cc [REDACTED]

Date 2022-11-09 15:50

Bonjour,

J'ai essayé de vous joindre sans succès.

Pouvez me rappeler s'il vous plaît ?

Merci

Romain  
[REDACTED]



De Romain [REDACTED]  
À JUAM <contact@juamstudio.com>  
Cc [REDACTED]  
Date 2022-11-14 16:45

Bonjour,

Comme précédemment évoqué, je souhaiterais pouvoir échanger avec vous sur ces sujets par téléphone et non par messages successifs.

Nous devons également avancer sur le dossier de Quartz.

Je suis disponible aujourd'hui ou demain dans la journée (sauf créneau 10h30-11h30). Merci de me rappeler ou m'indiquer quel horaire vous conviendrait pour un entretien téléphonique.

Je reste en attente de votre retour,

Romain [REDACTED]  
[REDACTED]



De JUAM <contact@juamstudio.com>  
À Romain [REDACTED]  
Cc [REDACTED]  
Date 2022-11-16 12:28

Bonjour Romain,

Comme tu l'évoquais dans un précédent courriel, nous sommes jeunes, mais nous connaissons nos classiques que nous trouvons souvent riches de sens.

Nous t'offrons bien volontiers ce proverbe : "Les paroles s'envolent, les écrits restent". C'est pour cette raison que nous allons entretenir cette conversation par écrit et non à l'oral, afin de pouvoir relire à loisir nos échanges professionnels et ainsi constater leurs évolutions.

Nous attendons que B [REDACTED] respecte ses engagements. Nos factures ont été envoyées, or nous sommes toujours en attente de votre paiement. Pour l'instant le dossier Quartz est en suspens.

Comme évoqué précédemment, cela déterminera les futures collaborations entre nous et permettra, nous l'espérons, la poursuite de cette belle aventure humaine.

Cordialement

**JUAM**



De Romain [REDACTED]  
À JUAM <contact@juamstudio.com>  
Cc [REDACTED]  
Date 2022-11-17 16:47

Bonjour,

Je prends note de votre refus de coopérer et de trouver une solution à notre problème.

En général, il est plus simple et constructif d'échanger oralement pour sortir d'une situation de désaccord. Vous avez, à la suite de nos échanges, tout le loisir de rédiger des compte-rendu écrits, voire même de demander de formaliser un accord par écrit.

Sachez en tous cas que B [REDACTED] est toujours ouvert à la discussion.

Sans nouvelle de votre part, nous en resterons donc à nos accords contractuels actuels sur les produits SHA [REDACTED] et FRA [REDACTED]. En conséquence, les relevés d'honoraires seront calculés sur la base de ces contrats (3% pour Sha [REDACTED] et 4,5% pour Fra [REDACTED]). Nous effectuerons les versements trimestriellement conformément à ces relevés.

Pour ce qui est de QUARTZ, nous vous rappelons les investissements financiers et humains que nous avons déjà engagés dans ce projet (frais de moule pour la céramique, étude et action commerciale) mais également votre engagement moral à collaborer en général sur les projets avec nous.

Sans nouvelle de votre part la semaine prochaine, nous devons confirmer l'abandon du projet à [REDACTED] [REDACTED] et annulerons auprès des magasins les commandes du congrès pour cause de blocage de la part des designers.

Cordialement,

Romain [REDACTED]



De JUAM <contact@juamstudio.com>  
À Romain [REDACTED]  
Cc [REDACTED]  
Date 2022-11-28 13:59

Bonjour Romain [REDACTED]

Nous te rappelons que nous étions d'accord pour confier à B [REDACTED] le droit exclusif d'exploitation, à savoir de fabrication et de commercialisation, des gammes Sha [REDACTED] et Fra [REDACTED], cette exclusivité est contre partie de la redevance stipulée dans l'article 9. Dans le cas d'une sous exploitation des droits d'auteurs par un tiers, ici [REDACTED] [REDACTED] et ses magasins, nous avons donné notre autorisation conditionnée à l'augmentation de 1% de la redevance, article 10 des contrats de Sha [REDACTED] et Fra [REDACTED].

Nous déplorons le fait que vous n'avez peut être pas les moyens financiers d'honorer les contrats pour Sha [REDACTED] et Fra [REDACTED], et sachez que cela nous peine, mais malheureusement, nous partions du principe que vous n'avez pas plus les moyens financiers pour d'autres contrats. Ton refus de respecter nos accords est dommageable pour nous tous, car JUAM étant à l'origine des créations nous avons énormément investi dans leur processus d'édition.

Romain, si tu nous avais partagé, dès le début, les hypothétiques ennuis financiers de B [REDACTED] cela nous aurait fait gagner à tous du temps de travail et évité bien des désagréments. Nous préférons mettre cela sur le compte d'une maladresse de gestion, cela vaut mieux...

Nous avions le sentiment de partager la même longueur d'onde avec ton prédécesseur, [REDACTED]. Malheureusement, la gestion du covid ne nous a pas permis de nous rencontrer avant la signature du premier contrat (Sha [REDACTED]) ce qui nous conduit probablement aujourd'hui à cette complication. La prochaine fois que nous rencontrerons un repreneur d'entreprise, nous ferons l'effort, malgré la conjoncture, de discuter plus longuement avec lui afin de comprendre s'il a vraiment les moyens de ses ambitions et la volonté de respecter nos droits d'auteurs.

Au vue des montants liés aux virements bancaires du 21/11/2022 de B [REDACTED] à JUAM, qui ne prennent pas en compte l'article 10 des contrats, nous prenons acte de ton refus d'honorer tes engagements.

Nous protestons face à ta décision de transformer le taux de nos redevances en variable d'ajustement car cela nuit à nos intérêts, et dorénavant il n'est plus raisonnable pour nous d'envisager un nouvel engagement contractuel avec B [REDACTED].

Tu recevras un email, suivant celui-ci, récapitulant l'ensemble des créations de JUAM dont vous avez connaissance qui n'ont pas fait l'objet d'un accord contractuel entre nous, et pour lesquels vous avez dorénavant l'interdiction d'exploitation sous quelque forme que ce soit.

On vous demande un document faisant état et récapitulant le chiffre d'affaire correspondant ainsi que le nombre d'exemplaires vendus annuellement (Article L132-13 du Code de la Propriété Intellectuelle) pour chaque typologie (Bout de canapé / Tables basses / Console, Petit Miroir / Grand Miroir etc.) de chaque gamme (Sha [REDACTED] et Fra [REDACTED]), maintenant pour l'année 2021, et bientôt pour l'année 2022 lorsque celle-ci sera close.

Cordialement,

JUAM



De Romain [REDACTED]  
À contact@juamstudio.com <contact@juamstudio.com>  
Cc [REDACTED]  
Date 2022-11-29 11:52

Bonjour Amélie,  
Bonjour Julien,

Merci de reprendre contact avec nous.

Comme je vous l'indiquais précédemment, nous sommes toujours prêts à discuter avec vous sur le sujet du niveau de vos royalties.

Néanmoins comme déjà expliqué sur nos précédents e-mails, l'article 10 des contrats de Sha [REDACTED] et Fra [REDACTED] ne vous donne pas droit à un pourcentage supplémentaire sur les ventes. Nous n'avons pas de contrat de sous-licence de droits avec nos clients. Nous ne recevons pas de royalties sur vos oeuvres. Nous vendons juste les produits de vos oeuvres à nos clients distributeurs, en l'occurrence de manière exclusive sur des magasins [REDACTED] [REDACTED] concernant Sha [REDACTED] et Fra [REDACTED], mais l'exclusivité n'est d'ailleurs pas automatique. C'est ainsi que nous avons toujours fonctionné avec tous les designers avec qui nous travaillons dans le cadre de ces contrats modélisés par le V [REDACTED].

Pour plus d'efficacité, cette discussion sur les royalties ne pourra avoir lieu que de vive voix. Si vous ne souhaitez pas vous déplacer, une visio ou un coup de téléphone suffiront amplement.

Nous allons vous envoyer l'état de vos ventes sur Sha [REDACTED] et Fra [REDACTED]. Nos contrats vous donnent également le droit d'envoyer un expert comptable pour vérifier les factures si vous le souhaitez.

En ce qui concerne les autres produits, faute d'intérêt nous n'avons retenu aucun de vos projet en dehors de Quartz et Bloc. En dehors de ces produits, absolument rien n'est diffusé.

Voici l'état des communications sur Quartz et Bloc.

- Quartz : Présenté au congrès [REDACTED] [REDACTED] et commandes prises. Nous avons prévenu la direction de [REDACTED] [REDACTED] que le produit ne sera pas commercialisé. Sauf si accord finalement avec Juam
- Bloc : Aucune communication en ligne sur ce produit qui n'avait pas été retenu dans un premier temps. Il est intégré dans notre book contract, en général imprimé. Nous le supprimons sans problème.

Je reste toujours à votre disposition pour organiser un call et essayer d'avancer sur le sujet pour trouver un terrain d'entente.

Romain [REDACTED]



De JUAM <contact@juamstudio.com>

À Romain [REDACTED]

Cc [REDACTED]

Date 2022-12-01 14:00

Bonjour Romain [REDACTED]

Même si nous sommes très occupés, le contact avec B [REDACTED] n'a jamais été rompu et JUAM est toujours prêt à échanger. L'ensemble des courriels que nous avons échangés peut en témoigner. D'ailleurs tu remarqueras que nous n'avons jamais autant discuté que depuis que B [REDACTED] ait remis en cause ses engagements contractuels en revoyant à la baisse nos redevances.

Par soucis de transparence, tu conviendras aussi que ton insistance pour avoir cette discussion "de vive voix" est tout même curieuse.

Cela nous interroge.

Qu'est ce que tu pourrais proposer à l'oral qui ne pourrait être écrit ?

Concernant l'application de l'article 10 de nos contrats et les droits d'auteurs, nous te rappelons que B [REDACTED] reçoive ou non des redevances sur les œuvres, ne change pas le fait que [REDACTED] [REDACTED] exploite celles-ci en les représentant, en les distribuant et en les commercialisant. La vente d'un objet, support matériel d'une oeuvre, ne vaut pas cession des droits d'auteurs.

[REDACTED] [REDACTED] revendique la propriété intellectuelle exclusive de tous les éléments contenus sur son site internet (visuels, images...) dans ses conditions générales de ventes et ses mentions légales.

Qu'il n'y ait pas de signature de contrats de sous-licence avec vos clients n'empêche pas une sous-exploitation de fait. Que vous ne formalisiez pas cette sous-exploitation des droits d'auteurs par contrat avec vos clients, à titre gracieux ou non, cela regarde B [REDACTED] mais c'est pourtant bien cette sous-exploitation qui est entendue à l'article 10 de nos contrats (Sha [REDACTED] et Fra [REDACTED]). Le pourcentage de redevance dû aux auteurs n'est d'ailleurs qu'un supplément à leur taux minimal de l'article 9 et non un pourcentage sur les redevances que vous toucheriez.

Pour toutes ces raisons, les contrats de Sha [REDACTED] et Fra [REDACTED] ayant déjà été conclus, il ne s'agit pas d'une discussion de négociation de royalties, mais de la poursuite des accords qui avaient été jusque là mis en application et respectés par B [REDACTED]

D'autre part, nous savons que tu es soucieux de suivre le "standard et les modèles établis" dans le domaine de l'édition d'objets. Il est donc préférable que les designers valident les prototypes avant leur présentation et leur commercialisation.

À ce propos, si tu veux être efficace (et si les magasins [REDACTED] [REDACTED] ont déjà fait des commandes de Quartz), même si nous sommes occupés, tu peux nous envoyer les photos de la gamme Quartz ainsi que le contrat correspondant.

Nous verrons à ce moment si B [REDACTED] peut suivre les attentes financières et les objectifs de JUAM sur la création Quartz.

Nous restons à ta disposition si tu as des nouvelles questions.

Cordialement

**JUAM**



De Romain [REDACTED]  
À JUAM <contact@juamstudio.com>  
Cc [REDACTED]  
Date 2022-12-06 13:10

Bonjour Amélie,  
Bonjour Julien,

J'ai bien pris note de votre message.

Je vois que vous avez votre propre interprétation de l'article 10, à votre avantage évidemment.  
Nous avons également notre interprétation, qui est différente, et qui prévaut dans le secteur depuis de nombreuses années.

Il me semble que nous n'arriverons jamais à nous mettre d'accord sur cet article et les échanges successifs d'e-mails pendant des semaines ne régleront pas le problème. C'est une réelle perte de temps pour tous et c'est pour cela qu'il est souvent plus simple de se parler oralement sur ce type de sujet. Si vous n'êtes pas en confiance, rien ne vous empêche une nouvelle fois d'écrire des compte-rendu de nos échanges ou de nous demander un écrit.

Etant donné que nous ne pouvons pas nous parler oralement et que nous n'arriverons pas à nous mettre d'accord sur la teneur de cet article, je vous propose l'accord suivant :

Nous augmentons vos Royalties sur Sha [REDACTED] et Fra [REDACTED] :

- Royalties de Sha [REDACTED] à 4% au lieu de 3% (ce que vous recevez déjà)
- Royalties de Fra [REDACTED] à 5% au lieu de 4,5%. Nous n'irons pas au delà car c'est déjà une commission bien plus élevée que ce que nous offrons habituellement.

En contrepartie, nous vous proposons :

- Une suppression par avenant de l'article 10 des contrats de Sha [REDACTED] et Fra [REDACTED].
- La signature du nouveau contrat de Quartz avec des Royalties de 4% (= Sha [REDACTED])

C'est une proposition plus qu'honnête et ce sera la dernière. La direction de [REDACTED] [REDACTED] qui suit nos discussions est désormais passablement agacée et refroidie par cette collaboration. Il nous demande de trancher la situation cette semaine d'une façon ou d'une autre.

En conséquence et si vous en êtes d'accord je vous prie de bien vouloir signer et me retourner les pièces suivantes :

- Avenant n°1 au contrat Sha [REDACTED]
- Avenant n°1 au contrat Fra [REDACTED]
- Contrat édition Quartz

En parallèle, [REDACTED] va vous envoyer les photos des prototypes de Quartz pour votre information.

Cordialement,

Romain [REDACTED]



De JUAM <contact@juamstudio.com>  
À Romain [REDACTED]  
Cc [REDACTED]  
Date 2022-12-07 09:42

avenant1-Contrat edition Sha [REDACTED] JUAM.pdf (~98 ko)

Bonjour Romain [REDACTED]

Nous procéderons par étapes étant d'accord avec ta volonté de rétablir la garantie des redevances de SHA [REDACTED].

A cette fin, nous t'envoyons l'avenant de SHA [REDACTED], merci de nous le renvoyer par la poste signé, ainsi que scanné par email, avant toute chose.

Cordialement,

JUAM



De Romain [REDACTED]  
À JUAM <contact@juamstudio.com>  
Cc [REDACTED]  
Date 2022-12-12 18:38

Bonjour Amélie,  
Bonjour Julien,

Nous attendons une réponse à l'intégralité de notre proposition. Ce n'est évidemment pas une offre à la carte.  
Je précise que notre offre a le mérite d'être très simple et remplit quasiment toutes vos conditions. Je pense que nous avons tous perdu assez de temps comme cela avec ces échanges d'e-mails. Vous auriez tout intérêt autant que nous à clôturer ce dossier.  
Notre patience et celle de notre client [REDACTED] [REDACTED] a tout de même des limites.

Etant donné que notre offre est plus qu'en votre faveur, je vous prie de bien vouloir nous renvoyer tous les documents signés d'ici la fin de la semaine par e-mail ou courrier à votre confiance.

Sans cela, nous reviendrons à notre position contractuelle initiale et annulerons le projet QUARTZ.

Merci pour votre retour rapide,

Romain [REDACTED]



De JUAM <contact@juamstudio.com>  
À [REDACTED] E [REDACTED]@V [REDACTED]  
Cc [REDACTED]  
Date 2023-01-16 09:15

Bonjour E [REDACTED]

Nous avons édité deux objets par le biais de B [REDACTED] distribués par [REDACTED] [REDACTED].  
Après presque deux ans de bonne application des contrats, Romain [REDACTED] le directeur de B [REDACTED] remet en cause un des articles des contrats et revoit à la baisse le taux de nos redevances.

Chaque contrat de B [REDACTED] étant basé sur un modèle du V [REDACTED], ils stipulent une tentative de conciliation préalable (article 13) avant tout recours en justice.

C'est pourquoi nous demandons aujourd'hui, le 16 janvier 2023, une tentative de conciliation devant une commission de conciliation composée :

- d'un représentant nommé par les créateurs (JUAM)
- d'un représentant nommé par l'éditeur (B [REDACTED])
- sous l'égide et la présidence d'un représentant du comité V [REDACTED].

Nous sommes joignables par email.

Bien cordialement,

JUAM



De JUAM <contact@juamstudio.com>

À Romain [REDACTED]

Cc [REDACTED]

Date 2023-01-27 14:28

avenant1-Contrat edition Fra [REDACTED] JUAM-2023.pdf (~100 ko) avenant1-Contrat edition Sha [REDACTED] JUAM-2023.pdf (~99 ko)

Bonjour Romain [REDACTED]

Comme tu le sais nous avons demandé une commission au V [REDACTED] afin que l'on puisse trouver ensemble une conciliation à l'amiable avant d'entamer une autre procédure. JUAM est toujours ouvert à la discussion et nous espérons que cette commission te sortira de ton mutisme.

A ce propos et pour débiter une conciliation, nous te rappelons que nous n'avons toujours pas reçu les deux miroirs Fra [REDACTED] sur lesquels nous nous étions mis d'accord il y a plus de six mois déjà (cf ton mail en copie du 01/06/2022 : "*Je vous propose également de vous envoyer deux modèles des miroirs pour vos diverses présentations*" ).

Rassure toi, pour le moment nous préférons penser que cet un oubli involontaire plutôt que de constater que l'on ne peut pas compter sur ta parole, même écrite.

Il serait dommageable pour nos deux parties de rompre les contrats de Sha [REDACTED] et Fra [REDACTED], pour éviter cela et rétablir l'accord initial sur les redevances, nous t'envoyons une nouvelle fois l'avenant pour Sha [REDACTED] et nous attendons que tu nous le renvoies signé ainsi que celui de Fra [REDACTED], après avoir évidemment procédé au règlement des dernières factures [REDACTED].

A bientôt,  
Cordialement

**JUAM**



De Romain [REDACTED]

À JUAM <contact@juamstudio.com>

Cc [REDACTED]

Date 2023-01-27 16:06

Bonjour Amélie,  
Bonjour Julien,

Je n'étais pas au courant de votre demande auprès de la commission du V [REDACTED] avec qui nous entretenons des très bonnes relations. B [REDACTED] se rendra évidemment disponible pour discuter et trouver des solutions, comme depuis le début de nos échanges.

Je prends note que vous êtes désormais ouverts à la discussion. Il est dommage que cette ouverture de votre part arrive aussi tardivement alors que vous avez toujours systématiquement refusé que l'on se rencontre ou bien que l'on s'appelle pour régler nos différends.

Pour notre part, pour rappel, nous n'avons pas eu de réponse de votre part sur l'ensemble des points de notre proposition de royalties datée du 06 décembre par mail. Nous attendions des réponses sur Fra [REDACTED] et Quartz avant la fin de l'année mais nous n'avons rien reçu de votre part.

Pour ce qui est des deux miroirs Fra [REDACTED], notre proposition est toujours la même. Les deux pièces sont à votre disposition dans notre atelier et vous pouvez venir les chercher. Sauf erreur de notre part, vous ne nous avez jamais réclamé les pièces ni demandé où en était la production lors de nos multiples échanges depuis quelques mois.

Je reste à votre disposition,

Cordialement,

Romain [REDACTED]



De JUAM <contact@juamstudio.com>

À Romain [REDACTED]

Cc [REDACTED] E [REDACTED]@V [REDACTED], [REDACTED]@V [REDACTED]

Date 2023-01-30 09:46

avenant1-Contrat edition Fra [REDACTED] JUAM-2023.pdf (~100 ko) avenant1-Contrat edition Sha [REDACTED] JUAM-2023.pdf (~99 ko)

Bonjour Romain [REDACTED]

Merci de reprendre contact avec nous. Cela nous fait plaisir de relire ta prose.

A ce jour nous n'avons toujours pas reçu le premier avenant de SHA [REDACTED] signé par B [REDACTED] qui garantirait les redevances convenues à la signature que nous t'avons déjà envoyé.

Comme stipulé sur les contrats qui nous lient (article 13) et afin de trouver un accord à l'amiable, nous avons demandé le 16/01/2023 la mise en place d'une commission à l'association [REDACTED] V [REDACTED] Paris). D'ailleurs Madame [REDACTED] (chefe de projets design au V [REDACTED]) a pris notre demande en considération en nous répondant par mail et elle aurait dû en informer le directeur de B [REDACTED].

JUAM connaît peu et parfois que de nom les membres du V [REDACTED]. Tu fais bien de préciser que tu as une très bonne entente relationnelle avec les membres du V [REDACTED] cela pourrait mettre en doute la neutralité de la dite commission de conciliation du V [REDACTED] qui sera mise en place entre JUAM et B [REDACTED]. Cela peut aussi expliquer le retard que prend la mise en place de cette commission, un retard qui est au préjudice des designers.

Dorénavant nous considérons que le V [REDACTED] représenté par son directeur M. [REDACTED] et B [REDACTED] ont pris note de notre demande de commission de conciliation et que le V [REDACTED] donnera suite à cette demande dans les meilleurs délais.

Nous avons fait ce premier pas afin de trouver un accord à l'amiable mais encore une fois, Romain, tu réinterprètes les choses.

Sur ton courriel du 01/06/2022, tu avais bien stipulé que tu nous enverrais les miroirs. Les miroirs ont bien été envoyés chez l'éditeur français [REDACTED] [REDACTED] [REDACTED] alors pourquoi pas chez JUAM.

Tu admettras qu'envoyer et venir chercher n'est pas la même chose.

Il fallait les réclamer ? D'accord. Alors JUAM les réclame.

Entre tes "erreurs informatiques", ta réinterprétation des contrats conclus et des droits d'auteurs, au passage : "régler nos différents", un différend s'écrit avec un d, tu admettras aussi que tout cela est très brouillon.

Aujourd'hui nous sommes persuadés que toi aussi tu réunis toutes tes forces afin de trouver des solutions à l'amiable dans le but de rétablir les clauses des contrats de Sha [REDACTED] et Fra [REDACTED].

Pour les miroirs sache que nous sommes très occupés mais nous pouvons les réceptionner dans notre studio (adresse ci-dessous).

JUAM est toujours joignable par courriel. Nous t'assurons que nous répondrons à tes éventuelles questions et aux modalités de livraison des miroirs dans les plus brefs délais.

Merci  
Cordialement,

**JUAM**



De JUAM <contact@juamstudio.com>

À Romain [REDACTED] E [REDACTED]@V [REDACTED]

Cc [REDACTED]

Date 2023-01-31 10:28

avenant1-Contrat edition Fra [REDACTED] JUAM-2023bis.pdf (~100 ko) avenant1-Contrat edition Sha [REDACTED] JUAM-2023bis.pdf (~100 ko)

Bonjour E [REDACTED] (cheffe de projets design au [REDACTED]),

Merci pour votre réponse.

Nous avons bien noté que les relations commerciales entre JUAM et B [REDACTED] n'engagent pas la responsabilité du V [REDACTED].

Nous espérons tous clôturer ce dossier à l'amiable et que chaque partie sera satisfaite des accords trouvés lors de la commission de conciliation. Cependant, au cas il y aurait un éventuel désaccord, nous demandons au V [REDACTED] de bien vouloir préparer un Procès-verbal de non conciliation.

En ce qui concerne la tenue de la commission entre JUAM et B [REDACTED] notre représentant peut se libérer à partir du 16 février 2023. Voici les dates (dans la matinée) en espérant que celles-ci conviennent à Romain [REDACTED] directeur de B [REDACTED] :

16 février 2023 (matin)

17 février 2023 (matin)

20 février 2023 (matin)

22 février 2023 (matin)

Nous espérons que d'ici là JUAM recevra les deux miroirs Fra [REDACTED] qui pourront favoriser une future entente, et que le règlement des factures aura eu lieu.

Concernant la proposition de B [REDACTED] datant de décembre, les designers ne peuvent raisonnablement modifier à la baisse des contrats signés et ce seulement dans le but d'en conclure un prochain. Chaque contrat est indépendant des autres.

Pour votre information et pour rétablir l'exactitude des faits, nous avons rencontré Romain [REDACTED] en mars 2021 au sein du showroom de B [REDACTED] rue [REDACTED] nous avons pu à cette occasion discuter des gestes barrières contre le Covid 19 et pour ne rien vous cacher, il nous avait fait une forte impression ce jour-là.

Très cordialement,

**JUAM**



De [REDACTED] E [REDACTED]

À JUAM <contact@juamstudio.com>, [REDACTED]

Cc [REDACTED]

Date 2023-01-31 12:46

Bonjour,

Je suis disponible le 17 février matin.

Merci de me confirmer l'heure et le lieu.

Nous n'établirons pas de PV, cela ne rentre pas dans nos missions.

Bien cordialement

E [REDACTED]



De JUAM <contact@juamstudio.com>

À [REDACTED] E [REDACTED]@v [REDACTED]

Cc [REDACTED]

Date 2023-02-20 14:16

Bonjour E [REDACTED]

Afin de pouvoir vous confirmer la date de la commission de conciliation avec B [REDACTED] au V [REDACTED] nous attendons encore une confirmation écrite de la part de Monsieur J [REDACTED] directeur de l'association V [REDACTED] afin de préciser la rédaction par le V [REDACTED] d'un procès-verbal de conciliation/non-conciliation.

Ce mail fait suite à nos précédentes demandes par email du 06/02/2023 ainsi que par courrier le 13/02/2023 à Monsieur [REDACTED] directeur de l'association V [REDACTED]

Cordialement,

JUAM



De [REDACTED] E [REDACTED]@v [REDACTED]

À JUAM <contact@juamstudio.com>

Cc [REDACTED]

Date 2023-02-20 14:19

Bonjour Amélie, Julien,

Comme indiqué précédemment, je représenterai le V [REDACTED] à la date convenue et nous ne rédigerons pas de procès-verbal.

Nous pouvons seulement avoir un rôle de modérateur dans cet échange. Si vous souhaitez qu'un PV soit établi, je vous invite à contacter un avocat/juriste ou toute autre personne compétente. Nous pouvons vous en recommander si nécessaire.

Merci pour votre compréhension,

Bien cordialement

E [REDACTED]



De JUAM <contact@juamstudio.com>

À Romain [REDACTED]

Cc [REDACTED] E [REDACTED]@v [REDACTED]

Date 2023-02-24 14:17

Bonjour E [REDACTED] et Romain [REDACTED]

Nous vous confirmons le rendez-vous à 15h le mercredi 1er mars au V [REDACTED] avenue [REDACTED] Paris [REDACTED] pour la commission de conciliation entre JUAM et B [REDACTED] concernant l'application des contrats de SHA [REDACTED] et FRA [REDACTED]. Nous vous informons que nous viendrons accompagnés de notre avocat qui rédigera le procès-verbal, M.R [REDACTED] peut également venir avec son conseiller juridique s'il le souhaite.

A bientôt,

Cordialement,

JUAM



De Romain [REDACTED]  
À JUAM <contact@juamstudio.com>  
Cc [REDACTED] E [REDACTED]@v [REDACTED]  
Date 2023-02-26 08:41

Bonjour [REDACTED]

Je prends note de la confirmation de JUAM et de leur volonté de faire intervenir un avocat.  
En conséquence je vais donc faire également appel à un conseil.

Cette confirmation de la part de JUAM arrive trop tardivement. J'avais pourtant demandé dans mon précédent message du 3 février à JUAM s'il faisaient intervenir un avocat.

En conséquence, je dois contacter l'avocat de B [REDACTED] et il aura naturellement besoin de temps pour prendre connaissance des éléments du dossier.

En raison de ce retard de réponse, volontaire ou involontaire, de la part de JUAM, je dois donc vous demander de décaler cette réunion.

Nous reviendrons vers vous au plus vite avec des propositions de nouvelles dates.

Merci,

Romain [REDACTED]



De JUAM <contact@juamstudio.com>  
À [REDACTED] E [REDACTED]@v [REDACTED]  
Cc [REDACTED] Romain [REDACTED]  
Date 2023-02-27 09:28

Bonjour [REDACTED] et Romain [REDACTED]

Nous nous attendions à cette réponse du directeur de B [REDACTED] Romain [REDACTED] qui avait déjà décliné le rendez-vous proposé par le V [REDACTED] du 17 février 2023.

Nous notons qu'aujourd'hui Romain [REDACTED] décline le rendez-vous de conciliation du 1 mars 2023.

C'est la deuxième fois que Romain [REDACTED] évoque différentes causes (déplacements ou contact avec son avocat) pour retarder la commission de conciliation demandée par les designers de JUAM. Nous avons pourtant évoqué la présence de notre représentant depuis le 31 janvier 2023, et pensons que Romain [REDACTED] avait pu prendre ses dispositions. Nous vous rappelons que ces retards sont aux préjudices des designers pour lesquels le paiement des redevances reste encore aujourd'hui incomplet.

Nous serons disponibles avec notre avocat le :

Lundi 6 mars 2023

Jeudi 9 mars 2023

ainsi que du 13 au 16 mars 2023.

Pour finir, nous rappelons à Romain [REDACTED] que l'objectif de la mise en place d'une commission de conciliation est de trouver un terrain d'entente et d'instaurer un dialogue positif entre JUAM et B [REDACTED] et que le fait qu'il se dérobe avant chaque rendez-vous n'installe malheureusement pas un terrain favorable et adéquat à un dialogue constructif.

Cette précision étant faite, nous attendons les disponibilités du directeur de B [REDACTED], Romain [REDACTED] pour la tenue de la commission de conciliation entre JUAM et B [REDACTED].

Cordialement,

**JUAM**



De JUAM <contact@juamstudio.com>

À [REDACTED]@V [REDACTED]

Cc [REDACTED], Romain [REDACTED]

Date 2023-03-06 13:23

Bonjour E [REDACTED],

Nous confirmons la date du 16 mars pour la commission de conciliation avec B [REDACTED] et nos avocats respectifs à 15h.

Cordialement,

**JUAM**



De JUAM <contact@juamstudio.com>

À [REDACTED].avocat.fr

Date 2023-05-10 09:23

Bonjour Maître [REDACTED]

Avez-vous pu obtenir les procès-verbaux de non-conciliation signés par Mme. [REDACTED] et M. Romain [REDACTED] qui font suite à la commission de conciliation qui s'est déroulée à l'association V [REDACTED] le 16 mars dernier ?

Rencontrez-vous des difficultés pour obtenir les signatures ?

Merci de nous transférer les emails que vous avez échangés avec les représentants de B [REDACTED] et de l'association V [REDACTED].

Cordialement,

**JUAM**



De JUAM <contact@juamstudio.com>  
À [REDACTED]@avocats.com>  
Date 2023-05-17 15:54

Bonjour Maître [REDACTED]

Cela fait maintenant un mois que votre mission devrait être remplie, à savoir celle de récupérer et de nous transmettre les signatures des procès-verbaux des parties adverses.  
Une nouvelle fois, nous avons besoin de ces procès-verbaux de non-conciliation signés, qui actent la commission de conciliation du 16 mars, afin de pouvoir enclencher une action en justice.

Nous vous avons informé que la partie adverse chercherait à gagner du temps au préjudice des designers. Nos factures restent encore à ce jour partiellement impayées.

Nous n'avons plus de nouvelles de votre part depuis le 20 avril dernier, malgré nos mails de demandes d'informations. Nous commençons à être inquiets. Votre absence inhabituelle de contacts nous pose des questions, par ailleurs nous n'avons pas reçu de note d'honoraires, ce qui est d'autant plus alarmant pour un profil d'avocat. Pour ne rien vous cacher Maître, nous sommes à deux doigts de faire un signalement pour disparition inquiétante auprès des services de gendarmerie.

Rassurez-nous Maître, donnez nous de vos nouvelles.

Merci.

**JUAM**



## Contrefaçon plagiat de SHA [REDACTED]



De JUAM <contact@juamstudio.com>  
À Romain [REDACTED]  
Date 2023-08-29 10:34

Bonjour Romain,

Nous tenons à vous prévenir qu'un nouvel adversaire vient d'entrer dans l'arène.

Sans notre autorisation, et nous supposons sans la vôtre, la société française Royal [REDACTED] propose sur son site internet commercial, une contrefaçon de notre création SHA [REDACTED] celle que nous éditons ensemble avec B [REDACTED] pour [REDACTED].

Bien sûr, c'est toujours flatteur pour des créateurs d'être imités mais le plagiat de Royal [REDACTED] est vraiment une imitation grossière et ne rend pas hommage à notre dessin ni au travail de JUAM sur la collection SHA [REDACTED] (table basse, bout de canapé, console).

Ces contrefaçons (photos ci-dessous) vont nuire aux revenus de B [REDACTED] et de [REDACTED] [REDACTED] puis, par conséquent, vont diminuer les redevances de JUAM.

Nous avons constaté que B [REDACTED] a déjà su faire intervenir un avocat concernant notre différend. Lorsque B [REDACTED], ou N [REDACTED] [REDACTED] de [REDACTED] [REDACTED], souhaitera de nouveau faire appel à un juriste, sachez que nous sommes disposés à lui apporter notre appui pour régler ce problème.

Cordialement,

**JUAM**



De Romain [REDACTED]  
À JUAM <contact@juamstudio.com>  
Date 2023-08-29 11:59

Bonjour Amélie,  
Bonjour Julien,

C'est en effet une contrefaçon grossière.

En général c'est le service juridique de [REDACTED] [REDACTED] qui s'occupe de ces affaires. Je leur transmets le dossier immédiatement. J'espère qu'ils vont pouvoir agir rapidement pour l'intérêt de tous.

Nous vous tenons informés,

Romain [REDACTED]  
Directeur / C.E.O



De JUAM <contact@juamstudio.com>  
À Romain [REDACTED]  
Date 2023-08-30 09:35

On sait par expérience qu'une perte de revenus est toujours contrariante. Prenez du recul et dites-vous que vous en rirez un jour, on en rit déjà nous.

Bon courage.

**JUAM**

---